

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

SÉANCE DU 7 DECEMBRE 2015

L'an deux mil quinze, le sept décembre, à dix-heures heures, les membres du Conseil Syndical pour la construction de la gendarmerie du canton de MONCONTOUR se sont réunis à la gendarmerie de MONCONTOUR sous la présidence de Monsieur Olivier PELLAN.

Etaient présents : Olivier PELLAN, Dominique ROUTIER, Pascal BOINET, Michel DAULY, Vincent PLEVEN, Daniel GUERIN, Jean-Michel LE BOUCHER, Olivier NOEL, Annie VALO, Pierre-Yves BARON, Jérôme SOULABAILLE.

Absents excusés : Yves RUFFET, Gilles TURBIN, Jeannine ROUTIER, Christiane PINCEMIN, Marie-Thérèse HERMANGE, Sylvaine GIQUEL, Sylvain LE GROS, François YU YUENG, Samuel MARQUER, Sébastien PUEL.

Secrétaire de séance : Michel DAULY

2015-04-01 – ADMINISTRATION GÉNÉRALE :
ÉVOLUTION DES PÉRIMETRES INTERCOMMUNAUX :
AVIS SUR LE SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE
COOPÉRATION INTERCOMMUNALE

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture

Le 14/12/2015

Et publication ou notification
le 14/12/2015

Le Président,

SYNDICAT INTERCOMMUNAL
POUR LA CONSTRUCTION
DE LA GENDARMERIE
DU CANTON DE MONCONTOUR

La loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) prévoit la mise en œuvre de nouveaux schémas départementaux de coopération intercommunale (SDCI), documents de programmation destinés à servir de référence à l'évolution de la carte intercommunale de chaque département, pour le 1^{er} janvier 2017.

Depuis fin 2014, les sept communautés de communes suivantes : Arguenon-Hunaudaye, Côte de Penthièvre, Pays de Moncontour, Pays de Matignon, Mené, Lamballe Communauté, Pays de Du Guesclin ; étudient la possibilité de fusionner et de créer un nouvel

établissement public de coopération intercommunale (EPCI). Ce projet mené par un comité de pilotage, a été réalisé en parallèle du SDCI, et est le fruit d'une volonté commune de construire un territoire cohérent caractérisé par sa diversité entre un potentiel urbain, un monde rural et un milieu littoral.

Dans le cadre de cette étude, un diagnostic territorial et une étude financière et fiscale ont été réalisés. Les travaux du comité de pilotage ont amené à la rédaction d'une charte communautaire fixant les fondements de la nouvelle coopération des communes au sein du nouveau périmètre intercommunal.

Par ailleurs, le préfet des Côtes d'Armor a présenté son projet de SDCI à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) le 13 octobre 2015. Son projet, tenant compte des spécificités départementales au sein de la Bretagne, se veut ambitieux en diminuant le nombre d'Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de 30 à 9 dans le département. En effet, la loi NOTRe, en relevant le seuil minimal de population des EPCI à fiscalité propre de 5000 à 15 000 habitants, vise à réorganiser les intercommunalités à un seuil d'habitants correspondant aux réels bassins de vie des citoyens et organiser les services publics de proximité sur un territoire plus cohérent.

Le préfet propose les neuf intercommunalités suivantes :

| PROJET | COMMUNAUTES DE COMMUNES | POPULATION MUNICIPALE 2015 |
|------------|--|----------------------------|
| PROJET N°1 | CC Quintin Communauté - CC Centre Armor Puissance 4 - Saint Brieuc Agglomération - CC Sud Goëlo | 149 247 |
| PROJET N°2 | CC Lanvollon Plouha - CC du Leff | 30 677 |
| PROJET N°3 | Lamballe Communauté - CC Arguenon Hunaudaye - CC Pays de Moncontour - CC Pays de Du Guesclin - CC Côte de Penthièvre | 70 819 |
| PROJET N°4 | CC Pays de Matignon - CC Plancoët Plélan | 30 192 |
| PROJET | Dinan Communauté - CC Pays de Caulnes - CC Rance Frémur | 61 627 |

| | | |
|------------|---|---------|
| N°5 | | |
| PROJET N°6 | Cidéral - CC Hardouiniais Mené - CC Mené - communes de Mûr de Bretagne et Saint-Connec | 52 079 |
| PROJET N°7 | Lannion Trégor Communauté - CC Haut Trégor - CC Presqu'île Lézardrieux | 100 057 |
| PROJET N°8 | Paimpol Goëlo - CC Pontrieux Communauté - Guingamp communauté - CC Pays de Bégard - CC Belle Isle en Terre - CC Bourbriac | 68 246 |
| PROJET N°9 | CC Kreiz Breizh - CC Callac Argoat | 25 305 |

Le SDCI comporte aussi une partie visant à rationaliser les syndicats sans activité depuis deux ans et ceux dont le périmètre est compris dans un EPCI à fiscalité propre.

Après avoir présenté ce projet à la CDCI, le préfet demande aujourd'hui aux communes et EPCI de donner un avis sur ce schéma.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité :

- EMET un avis favorable, assorti des prescriptions énoncées ci-dessous, sur le SDCI des Côtes d'Armor et en particulier pour sa partie concernant notre collectivité.
- **SOLLICITE une dérogation pour une dissolution au 1^{er} janvier 2020 après la réalisation des travaux de** réhabilitation de la Gendarmerie de Moncontour. Ces travaux sont prévus depuis 2010 et vont commencer en début d'année 2016, suite aux derniers accords du Ministère de l'Intérieur.

Le Syndicat ne reverse plus d'argent aux communes afin de pouvoir financer ces travaux.

Une dissolution avant la réalisation totale engendrerait de nombreuses difficultés dans la gestion administrative et financière du projet.

Pour copie conforme,
Le Président,

SYNDICAT INTERCOMMUNAL
POUR LA CONSTRUCTION
ET L'ENTRETIEN
DE LA GENDARMERIE DU
CANTON DE MONCONTOUR

